



Communauté d'agglomération du Grand Cahors

## INFORMATION DU PUBLIC

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Depuis décembre 2015, les élus du Grand Cahors oeuvrent pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui remplacera, à terme, tous les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire (POS, PLU communaux et cartes communales). Ce PLUI fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire du Grand Cahors pour les 10 années à venir, dans de nombreuses thématiques : urbanisme, habitat, déplacements, équipements, services et commerces, agriculture, paysages, environnement, ...

En mars 2017, les conseils municipaux et le conseil communautaire du Grand Cahors ont débattu du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui constitue le document-cadre du PLUI en tant qu'il fixe les orientations générales du projet de développement et d'aménagement du territoire.

Fin 2019, ce PADD a fait l'objet de quelques ajustements pour prendre en compte certains documents stratégiques adoptés depuis mars 2017 (Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot, Programme local de l'habitat (PLH) et Schéma de développement économique et touristique (SDET) du Grand Cahors).

#### **Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance de ce PADD modifié :**

- ✓ soit sur le site internet du Grand Cahors : [www.cahorsagglo.fr](http://www.cahorsagglo.fr)
- ✓ soit dans votre mairie ou au siège de la Communauté d'agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par ailleurs, je vous rappelle que le PLUI est un projet qui se construit avec tous les acteurs du territoire et qu'à ce titre, la concertation publique permet à chacun de faire part de ses observations :

- **sur le registre de concertation** disponible au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors 72, rue Wilson 46000 CAHORS, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- **par courrier à l'attention de Monsieur le Président du Grand Cahors**, en portant la mention « PLUI », à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Grand Cahors 72, rue Wilson 46000 CAHORS.
- **lors de prochaines réunions publiques** qui seront organisées avant l'arrêt du PLUI.

Pour toute information sur le PLUI, je vous invite à consulter le site internet du Grand Cahors [www.cahorsagglo.fr](http://www.cahorsagglo.fr) ou à contacter le service Planification du Grand Cahors (05 65 20 89 90).

Vous remerciant par avance pour votre implication, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sincères salutations.

A Cahors, le 17 juillet 2020

Le Président

  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE